

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 décembre 2015



André Gattolin veut que les budgets des assemblées soient votés par les parlementaires

André GATTOLIN

Sénateur
des Hauts-de-Seine

Vice-Président de la
commission des
finances

Vice-Président de la
commission des
affaires européennes

Aujourd'hui au Sénat, dans le débat du projet de loi de finances pour 2016, le sénateur écologiste André Gattolin demande que le budget du Sénat fasse chaque année l'objet d'un débat et d'un vote en séance publique.

Il estime que la même règle pourrait être appliquée à l'Assemblée nationale.

« **Tout le monde gagnerait à ce que nous modernisons les modalités de validation de notre budget** », a-t-il déclaré ce matin dans le débat de la mission « Pouvoirs publics » du PLF, qui traite notamment des budgets des institutions.

« *La sensibilité de nos concitoyens à l'utilisation de l'argent public, y compris par des pouvoirs jouissant de l'autonomie financière, se fait de plus en plus vive* », a-t-il justifié dans son intervention.

André Gattolin a en outre estimé que « *La confidentialité feutrée, qui continue d'entourer le budget du Sénat, alimente l'idée que nous aurions quelque chose à cacher* ».

Reconnaissant que d'importants progrès ont été fait pour lutter contre l'opacité de gestion légitimement ressentie par l'opinion, il estime que « *les nouvelles règles sur l'utilisation de la réserve parlementaire sont un premier pas en matière de transparence, mais la publicité du budget de notre institution, avec un contrôle exercé par les parlementaires eux-mêmes, est à présent une démarche de transparence indispensable.* »

« *A l'heure où le Sénat contrôle désormais la présence et l'activité de ses parlementaires, il me semble légitime que les sénatrices et sénateurs puissent contrôler et approuver directement le budget de leur assemblée* », a également déclaré l'élu des Hauts-de-Seine.